

Une autre vie s'invente ici

Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



Crédits : Médevielle - PNR Narbonnaise



Xavier Bletterie PNR Queyras



Kreazim - PNR Loire Anjou Touraine

LETTRE D'INFORMATION

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE

EDITO	P2
AGENDA.....	P3
PUBLICATIONS.....	P4
VERS UNE REVALORISATION DE LA BOURSE DES ATELIERS HORS LES MURS	P6
Par Fabien Hugault, chargé de mission chartes/enseignement supérieur, FPNRF	
ÉTUDE : LES AVIS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX.....	P7
Par Estelle Carlier, paysagiste et consultante	
RETOUR SUR LE SÉMINAIRE DES 30 ANS DE LA LOI PAYSAGE	P8
Par Lucile Dumoulin, chargée de mission montagne et transitions, FPNRF	
Par Guillaume Poirier, MTECT/DGALN/DHUP/QV2	
LA PUBLICITÉ N'EST PAS SEULEMENT "COMMERCIALE".....	P11
Par Jean-Philippe Strebler, juriste - urbaniste qualifié (OPQU), maître de conférences associé à l'université de Strasbourg	
LES PLANS DE PAYSAGE EN FRANCE, DE LA POLITIQUE NATIONALE À LA MISE EN OEUVRE LOCALE.....	P12
Par Pierre-Louis Bodet, doctorant de l'institut Agro Rennes-Angers au sein l'unité mixte de recherche Espaces et Sociétés (ESO)	
LANCEMENT DU GRAND PRIX NATIONAL DU PAYSAGE 2024.....	P14
PORTRAIT	P15
Lisa Baboin - Chargée de mission Énergie/Biodiversité à la Fédération des parcs naturels régionaux de France	
Bastien Galant - Chargé de mission Enseignement supérieur et Territoire à la Fédération des parcs naturels régionaux de France	
LIENS UTILES	P18

Un avis sur les avis

Parmi toutes les actualités de l'aménagement du territoire, celle du 1er comité de pilotage sur l'étude portant sur la prise en compte de l'avis des Parcs naturels est sans doute la plus saillante. Elle a déjà permis de cadrer juridiquement la problématique grâce à une intervention très nourrie de Maître Florian Ferjoux du cabinet Gossement Avocat. Cette présentation a bien posé le cadre, les enjeux et les attentes. Une enquête est lancée auprès des directions des syndicats mixtes de Parc et des services décentralisés de l'Etat. Dans ce cadre, nous cherchons à obtenir un maximum d'informations afin d'améliorer notre marge de manœuvre en la matière : Quelle est la portée réglementaire de l'avis, quelle est sa gouvernance, quelle stratégie adopter pour le produire encore plus judicieusement, et quelles sont les conditions de suivi par les syndicats mixtes ?

Voici donc dressés les quatre principaux questionnements qui seront traités au travers de cette enquête par Estelle Carlier, consultante mandatée par la Fédération des Parcs, pour cette analyse afin que nous puissions nous faire un avis sur les avis. Vous avez jusqu'au 5 janvier 2024 pour répondre à ce recensement sur la façon de produire et communiquer un avis en y intégrant un retour sur son suivi. Nous comptons sur vous.

Un petit mot sur cette année qui s'achève avec une mobilisation record du réseau, donc de vous, avec plus de 1500 participants aux 14 webinaires. N'hésitez pas à nous communiquer vos besoins et vos idées de thèmes sur lesquels nous pourrions organiser des temps de partages et d'échanges.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de très heureuses fêtes.



Philippe Gamen

Président du Parc
naturel régional de
Massif des Bauges,

Président de la
Commission
Urbanisme, Paysage,
Climat et Énergie de
la Fédération des
Parcs naturels
régionaux de France.

Les webinaires 2023 - le dernier jeudi de chaque mois (normalement)



Jeudi 21 décembre de 14h à 16h30 : **ZAN et Paysage**

Vous pouvez vous inscrire : [ici](#)

Évènements marquants à venir



5 janvier 2024 : date limite de réponse au questionnaire de l'étude sur l'Avis des Parcs naturels régionaux



8 février 2024 : restitution de l'étude sur l'Avis des Parcs naturels régionaux



Du 10 au 13 avril 2024 : **Voyage d'étude dans le Vorarlberg autour de la mise en œuvre du projet local**, et notamment des travaux sur l'architecture et la mise en place de la filière bois. **Lien de préinscription : [ici](#)**

Développement de l'agri-voltaïsme, connaissance et enjeux pour les Parc naturels régionaux

Synthèse du webinaire du 26 septembre 2023

L'enjeu de ce webinaire était de partager une base d'information à propos de l'agri-voltaïsme pour permettre aux Parcs naturels régionaux de construire et d'affiner leur point de vue sur le sujet. La FPNRF a des partenariats avec les transporteurs d'énergie afin de croiser les cultures et inciter les développeurs à prendre en compte les enjeux spécifiques aux Parcs. Ce webinaire était riche en informations et en partage de pratiques avec différents points de vue grâce aux interventions d'Engie Green, de la chambre d'agriculture France, de la Fondation Terres de Liens, du bureau des paysages et de la publicité au MTECT, d'un agriculteur, et du Parc du Pilat. Il a montré que la clef de lecture principale pour les projets d'agrivoltaïsme doit être le projet de territoire pour alimenter et poursuivre une activité agricole sans en devenir la substitution. Il doit prendre en compte le cadre de vie, l'équilibre des activités sur les territoires et penser la répartition de la plus-value. Pour cela et dans le cadre des Parcs, les opérateurs et les développeurs doivent posséder une bonne compréhension de la mise en place d'une politique de Parc naturel régional afin d'adapter au mieux les infrastructures photovoltaïques qui, par ailleurs, présentent des technologies intéressantes pour les projets agricoles. Les Parcs naturels régionaux détiennent de par leurs Chartes une portée juridique et une expertise qui permettent aux projets d'être intégrés en tenant compte des enjeux et de l'acceptabilité locale, d'où l'importance de s'appuyer sur les avis du Syndicat mixte.

L'affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux : vers quelle décentralisation de la police de la publicité à partir du 1er janvier 2024 ?

Synthèse du webinaire du 28 septembre 2023

Ce webinaire avait pour objectif de rappeler le cadre historique et juridique de l'affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux, de comprendre les conséquences et la mise en œuvre de la décentralisation de la compétence de police en la matière à partir du 1^{er} janvier 2024 et de présenter, à titre d'exemple, des bonnes pratiques concernant le positionnement et les actions des Parcs en matière d'affichage publicitaire. Dans un premier temps, le cadre juridique montre que les Parcs sont particulièrement bien protégés par rapport à la publicité et aux enseignes, bien que celui-ci ne soit pas toujours appliqué et qu'il n'inclut pas à la publicité située à l'intérieur des bâtiments. Ce cadre précise l'importance du positionnement de la Charte de Parc vis-à-vis des Règlements locaux de Publicité. Le Bureau des paysages et de la publicité précise ensuite que ce positionnement est pris en compte pour évaluer les projets de Charte de Parc et revient sur les modalités de la décentralisation de la police en matière d'affichage publicitaire, en particulier sur la répartition des compétences entre communes et EPCI. Pour finir, les Parcs naturels régionaux du Haut-Jura et du Perche ont exposé leur positionnement afin de réduire la publicité sur leur territoire, mais surtout d'accompagner les communes et communautés de communes dans cette démarche grâce un appui technique, à la mise en œuvre d'inventaire et à la publication de guides et de chartes graphiques par exemple.

Synthèse disponible : [ici](#)

Articulation entre l'Atlas de la Biodiversité Communale et documents d'urbanisme

Synthèse du webinaire du 5 octobre 2023

Ce webinaire organisé par l'OFB en partenariat avec la FPNRF traitait des modalités de l'articulation entre les Atlas communaux et intercommunaux de la biodiversité (ABC) et les documents d'urbanisme, en particulier les PLU(i). Dans un premier temps, les leviers permettant cette articulation ont été rappelés. Ils concernent d'abord la nécessité de mettre en cohérence les calendriers ainsi que les échelles des ABC et des PLU(i). Ensuite, ils supposent de faire participer les élus et les services techniques dans la production des ABC, de les faire connaître auprès des acteurs territoriaux de l'aménagement et d'assurer un suivi pour sa mise en œuvre. Enfin, ces leviers résident dans la production de cartographies de synthèse des ABC qui puissent être traduites dans les parties opposables aux tiers des PLU(i) et servir à l'élaboration des OAP « continuités écologiques ». Le PNR du Haut Jura a dans un second temps présenté son retour d'expérience sur les possibilités de cette articulation dans la Communauté de commune La Grandvallièrre. Les échanges ont finalement insisté sur l'importance de la traduction des ABC en cartes d'enjeux, de la possibilité d'une articulation avec les SCoT, de l'intérêt des ABC pour alimenter le rapport de l'État initial de l'environnement (EIE) du PLU(i) et les OAP mais aussi d'autres démarches de planification (PCAET, PAT, etc.).

Replay disponible [ici](#). Synthèse disponible : [ici](#)

Étude : L'énergie dans les Chartes de Parcs

Dans un contexte politique et législatif marqué par le fort développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a souhaité renforcer le rôle stratégique que peuvent avoir les Chartes de Parcs naturels régionaux. En 2023, une étude a été menée sur ce thème afin d'identifier les leviers à disposition des Parcs, au travers de leur Charte, permettant de garantir, dans le contexte de l'implantation d'infrastructures énergétiques, la mise en œuvre d'un projet local, garant d'une qualité paysagère et d'une richesse biologique. Cette étude rappelle que la Charte a une portée juridique forte, notamment par l'application du principe de cohérence énoncé par le code de l'environnement. Les signataires de la Charte et l'État doivent appliquer ses orientations et mesures dans l'exercice de leurs compétences et assurer la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. Ainsi, les autorisations d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de production énergétiques dans un Parc naturel régional doivent être en cohérence avec le contenu de sa Charte et le plan de Parc. En 2023, on compte près de 40 Parcs naturels régionaux en cours de révision de Charte, engageant une réflexion prospective sur le temps long. Cette analyse montre l'importance de définir et de renforcer, dans les Chartes de Parcs, une stratégie énergétique déclinant des enjeux de sobriété et des objectifs de production énergétique, mais aussi de s'appuyer sur une politique ambitieuse de protection des paysages et de préservation de la biodiversité.

Les livrables de cette étude sont disponibles [ici](#)

Publication de capsules vidéos "Habiter Parc"

Pour la nouvelle année 2024, cinq capsules vidéos seront à découvrir sous l'angle de différents thèmes : l'Habitat, l'Alimentation, la Mobilité, la Culture et le Paysage. En format bannières ou en format réels, ces capsules mettent en lumière d'une manière condensée, une série d'images issues des vidéos "Inventer Demain".

L'objectif ? Présenter chaque thème comme ressources clés du territoire pouvant répondre à chaque besoin des habitants. La valorisation de ces nouvelles capsules sur les outils numériques, notamment la plateforme [habiter-parc.fr](#), permettra de mettre en lien un ensemble de réseau d'acteurs, qu'ils soient habitants, élus, ou professionnels, et favorisera ainsi une diffusion de l'expérimentation de l'économie locale à plus large échelle dans les Parcs naturels régionaux.

Vers une revalorisation de la bourse des Ateliers hors les murs

La Fédération soutiendra à hauteur de 2500€ les ateliers hors les murs retenus par le comité de sélection
Par Fabien Hugault, chargé de mission Chartes et enseignement supérieur, FPNRF



Depuis 2018, le réseau des Parcs naturels régionaux et des Petites villes de demain ont organisé plus de 50 ateliers hors les murs pluridisciplinaires. Le principe de ces ateliers est d'immerger pendant une semaine, des étudiants de disciplines différentes sur un territoire, afin d'établir un diagnostic et des scénarios prospectifs de développement. Des formations en sociologie, en architecture, en urbanisme, en géographie, en agronomie etc. ont été impliquées.

La Fédération intervient en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des candidats et soutient financièrement les dossiers lauréats, soumis au préalable à un comité de sélection composé du Ministère de la Culture, du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Pour l'année 2024, il a été acté une revalorisation du soutien financier de la Fédération. Initialement porté à hauteur de 1 000€, **la Fédération soutiendra à hauteur de 2 500€ les Ateliers hors les murs retenus par le comité de sélection.**

Pour mémoire, un travail de capitalisation a été produit à la fin de l'année 2022 et est disponible [ici](#). Il permet de parcourir les 34 premières expériences d'Ateliers hors les murs et particulièrement les disciplines mobilisées, les territoires engagés, les problématiques et enjeux soulevés, les partenaires impliqués, les résultats obtenus, etc. Ce travail de capitalisation a permis d'établir le coût d'un Atelier hors les murs, estimé entre 5 000 et 20 000 euros. Cette fourchette dépend de nombreux paramètres : durée de l'atelier, nombre d'étudiants, distance à parcourir etc. Avec cette revalorisation, la Fédération cherche à s'impliquer financièrement et couvrir entre 15% et 50% du coût de l'atelier. Le reste du financement est généralement couvert par des partenaires locaux : la Région, le Département, la DDT, l'EPF, mais aussi par le Parc d'accueil et les écoles ou universités. Certains projets ont été financés par le programme LEADER.

Le prochain Atelier hors les murs se déroulera en mars 2024 dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy et dans la commune de Beauregard, où des étudiants paysagistes et urbanistes se réuniront pour travailler sur des enjeux de revitalisation et de rénovation du patrimoine bâti. La Fédération suivra de près cette expérience, une vidéo de la série « Inventer demain » y sera tournée.

Retour sur le démarrage de l'étude sur les Avis des Parcs naturels régionaux

Par Estelle Carlier, paysagiste et consultante chargée de la coordination de l'étude en partenariat avec la FPNRF

Au travers d'une enquête conduite auprès des syndicats mixtes de Parc naturel régional et des services déconcentrés de l'État, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France cherche à mieux comprendre la qualité et l'opportunité des avis émis par les PNR ainsi que leur prise en compte dans les différentes politiques d'aménagement du territoire, de développement et de protection de la nature. L'analyse portera en particulier sur les questions de qualité paysagère et de maîtrise de l'espace avec notamment le Zéro artificialisation Net (ZAN). Elle cherchera à mettre en avant les marges de manœuvre et les pistes d'améliorations de ces avis ainsi que du cadre réglementaire dans lequel ils sont émis. Ce travail est soutenu par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier le Bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie et le Bureau des paysages et de la publicité.

Un premier comité de pilotage a réuni, le 23 novembre 2023, une quarantaine de participants des Parcs naturels régionaux, du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) et des Directions Départementales des Territoires (DDT). Après un rappel du cadre juridique des avis des Parcs naturels régionaux par Maître Ferjoux, et des objectifs de cette étude, une première version de l'enquête a été mise en discussion afin d'affiner les questions posées et leurs destinataires.

A la suite de ce premier Comité de pilotage, un questionnaire a été adressé aux Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux ainsi qu'aux services instructeurs de l'État (DDT, MRAe) et locaux (Communes, Communautés de communes, etc.) par le biais du réseau des Parcs. Le questionnaire est essentiellement constitué de questions ouvertes permettant aux participants de développer librement leurs réponses. Cette étude constitue une première étape dans les questionnements concernant les avis émis par les Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux. Elle permettra de capitaliser l'expérience des Parcs et des autorités instructrices afin de mettre en exergue les sujets à développer ou non dans un second temps.

Les réponses à cette enquête sont attendues pour le **5 janvier 2024**. Ils feront l'objet d'une synthèse qui sera communiquée lors de la restitution de l'étude le jeudi **8 février 2024**.

Les Territoires célèbrent les 30 ans de la Loi Paysage, retour sur le séminaire

Par Lucile Dumoulin, chargée de mission montagne et transitions, FPNRF

Entre Strasbourg et les Vosges du Nord, les Parcs et leurs partenaires se sont réunis du 18 au 20 octobre pour célébrer les 30 ans de la Loi Paysage et questionner son application dans les territoires. Les paysages remarquables des PNR sont le fruit de projets de territoires engagés en constante mutation. Les ateliers thématiques organisés durant le webinaire nous ont permis de creuser la question du paysage à travers un ensemble de thématiques détaillées ci-dessous. Le paysage est en effet une entrée transversale à tous les éléments qui constituent le cadre de vie et le projet d'un territoire. Voici quelques éléments clés issus de ces échanges :

Outils de la politique publique du paysage : Il existe de multiples outils pour mettre en place des stratégies paysagères sur les territoires. La diversité des outils permet d'adresser différents publics et de monter en compétence au sein des collectivités. Le sujet du paysage est une thématique dont les élus et techniciens doivent se saisir à toutes les échelles (commune, intercommunalité, Parc...) et sur lequel il y a un besoin de formation aux outils que sont par exemple l'Observatoire Photographique du Paysage ou encore les Plans de Paysage.

Les paysages comestibles : Façonnés par la main de l'homme et notamment par ses activités agricoles, les paysages sont fortement empreints des traditions et évolutions alimentaires de chaque territoire. La mondialisation et la standardisation des productions alimentaires ont déconnecté le mangeur, du lien qu'il a eu par l'assiette avec son territoire. La question alimentaire est un outil collectif et participatif. Éduquer à l'alimentation en remettant du paysage dans l'assiette est enthousiasmant à tous les âges et permet de mener à une démarche alimentaire engagée qui aura elle-même un effet positif sur le paysage. Cela, en promouvant les productions emblématiques et diversifiés de même que la préservation des savoir-faire ancestraux. Il est temps d'arrêter de mettre les pieds sous la table pour mettre les pieds dans le plat.

Paysages bâtis et ressources locales : Les filières courtes peuvent alimenter les projets de restauration et contribuer au développement de l'écoconstruction. Néanmoins aujourd'hui le bilan est manifeste : il y a un réel besoin de créer un écosystème de rénovation pour former tous les acteurs et faire évoluer les règles professionnelles ou normes à l'échelle nationale. Travailler avec des filières locales mènerait dès lors à l'entretien d'un paysage de qualité, à l'usage de matériaux sains et à des habitats écoresponsables promouvant des systèmes riches en biodiversité. Il en est de même pour les exigences sur les constructions neuves qui doivent, elles aussi, évoluer.

Forêt et adaptation au changement climatique : Les forêts sont des écosystèmes complexes qui couvrent parfois de très grandes surfaces sur les territoires avec des enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Or tous ceux-ci sont mis à mal par une contrainte climatique de plus en plus forte. Bien que la question forestière soit technique, l'approche paysagère permet de prendre une posture différente. Croiser les regards, approches et connaissances permet de créer un espace de consensus et aussi de responsabilisation. Le paysage apporte une possibilité de construction commune essentielle et démocratisante.

Le rôle des habitants dans la fabrique du paysage : Les habitants ou futurs habitants fabriquent le paysage par le fait d'habiter. Le patrimoine bâti est riche et impactant sur les paysages. Les Parcs s'engagent sur ce sujet du cadre de vie à travers notamment l'animation de la plateforme Habiter Parc qui permet le partage de bonnes pratiques et la mise en relation d'acteurs professionnels avec les habitants du territoire pour lutter par exemple contre la vacance. Pour construire un cadre de vie qui comprend et met en œuvre les valeurs Parc, il faut de la co-conception avec les habitants, il faut entrer dans une démarche participative. Si on laisse les habitants produire les espaces de demain, ils montent en compétences, s'investissent pour préserver le paysage de leur territoire mais aussi tout le projet local qui lui est rattaché.

Tourisme et paysage : Comment les spécificités paysagères deviennent elles un atout pour le tourisme durable ? Le tourisme est confronté à une évolution des attentes des visiteurs mais le paysage demeure un élément crucial de l'attractivité des territoires. Avoir une bonne connaissance de son territoire permet de valoriser ses paysages mais aussi de penser à la durabilité du système en anticipant les flux de fréquentation touristique des sites. Les aménagements peuvent dès lors être pensés en conséquence et en collaboration avec les porteurs de projets, les acteurs du tourisme et les habitants pour maintenir le paysage. On offre un meilleur accueil en repensant les espaces plutôt qu'en augmentant l'attractivité touristique.

L'énergie du paysage : L'énergie est une thématique sujette à polémique sur laquelle on note souvent une faible acceptabilité de la part des habitants. Il est alors d'autant plus essentiel que la population soit associée le plus possible aux réflexions énergétiques pour comprendre les enjeux et trouver du sens à la démarche. Il s'agit d'un travail sur le temps long qui requiert une mobilisation de tous pour opérer une transition énergétique volontaire et permettant de trouver un équilibre vers l'autonomie énergétique. L'entrée paysagère est la meilleure pour mobiliser les habitants. Il s'agit dès lors d'inventer ensemble les paysages d'après pétrole à partir des ressources locales et non plus de se voir imposer un paysage.

Paysage et biodiversité : Encore aujourd'hui, les politiques sur le paysage et la biodiversité sont souvent peu liées. Or ces deux disciplines sont intimement liées pour le maintien des écosystèmes et l'amélioration du cadre de vie pour l'Homme mais également les nombreuses espèces que l'on trouve sur les territoires. Des outils comme l'Atlas de la Biodiversité Communale gagneraient à être plus accessible au public, à intégrer une approche paysagère et ainsi devenir de véritables outils pour la révision des documents d'urbanisme. Le paysage et la biodiversité s'inscrivent dans le temps long, il faut faire attention à ne pas se positionner de trop comme expert ou à garder une posture trop conservatrice dans les deux cas mais il est important que paysagistes et écologues travaillent ensemble.

Urbanisme et paysage : Le paysage émerge des discussions avec les acteurs locaux, seul le dialogue permet de mettre le doigt sur les enjeux du territoire. Le PLU peut alors faire émerger un récit de territoire de par la démarche et les discussions qu'il requiert. Il faut que les élus prennent la parole et se saisissent du sujet pour que le projet de territoire fonctionne, la position d'expert n'est pas suffisante. On manque aujourd'hui de moyens humains et financiers pour que les collectivités aient une action paysagère plus forte dans l'urbanisme. Il faut donc former les habitants et élus à la question du paysage.

Tous ces ateliers mettent en lumière le caractère transversal du paysage. Au cœur de l'identité des territoires et du confort du cadre de vie des habitants, la question du paysage est fédératrice et source de dialogue pour faire évoluer les différents éléments essentiels au projet local. Le paysage est à la croisée de tous les enjeux et si l'on redonne leur place aux habitants, il est un levier de taille pour mobiliser la population et faire vivre la démocratie. Il semble donc aujourd'hui essentiel de former au paysage et aux outils qui permettent de l'appréhender ainsi que d'intégrer cette approche dans les différents sujets sur lesquels tous les territoires sont amenés à travailler.

Retour sur les 30 ans de la Loi Paysage

Le 12 juin 2023, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires fêtait le double anniversaire de la loi paysage et de la création de l'Association des paysagistes-conseils de l'État

Par Guillaume Poirier, MTECT/DGALN/DHUP/QV2

Pourquoi, 30 ans après, revenir sur l'élaboration de la loi Paysage, ses atouts et ses faiblesses ? Pourquoi, 30 ans après, en dresser le bilan et s'interroger sur ses perspectives ? Car cette loi est fondamentale pour le paysage et la politique publique du paysage, pilotée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Portée par Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement, la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite loi « Paysage », est promulguée le 8 janvier 1993 dans le contexte d'une France marquée par les bouleversements des 30 Glorieuses suivies par les premières années de la décentralisation qui ont profondément impacté et transformé les paysages.

C'est dans ce cadre que le comité interministériel à l'aménagement du territoire confie en 1984 à la DATAR une mission photographique pour connaître l'état de la France, menant à une prise de conscience que le paysage a été bouleversé et largement banalisé. La loi Paysage est l'aboutissement à la fois de cette décentralisation et du diagnostic réalisé par les photographes. C'est dans ce contexte que **la Loi paysage marque la première étape d'un paysage qui devient un enjeu environnemental à part entière. La loi du 8 janvier 1993 est ainsi le premier texte consacré au paysage du quotidien dans toutes ses dimensions, qui ne se limite pas à quelques lieux spectaculaires.**

Parallèlement, **2023 marque également les 30 ans de la création de l'Association des paysagistes-conseils de l'État**, qui regroupe des paysagistes concepteurs dont le rôle est d'éclairer les décisions des représentants de l'État et d'assurer un relais des politiques nationales au niveau local.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a donc souhaité célébrer ce double anniversaire en organisant, le 12 juin dernier, un événement dédié à la Cité internationale universitaire de Paris, qui a permis d'interroger la place et l'apport de la démarche paysagère dans les transitions écologiques et énergétiques, de souligner l'importance du projet de territoire comme garant d'un paysage de qualité et de réfléchir ensemble aux paysages de demain à l'aune des enjeux actuels.

Plus de 400 participants ont été accueillis, dans un événement qui a tenu à rassembler des professionnels, des élus, des écoles du paysage ou encore des représentants de l'ensemble des ministères impliqués dans les projets de territoires. 6 tables rondes ont rythmé la journée et ont permis de mettre en lumière différents aspects, tels le rôle majeur que joue le paysage en matière de concertation, les liens intrinsèques entre paysage et biodiversité ou encore l'évolution des formations au paysage.

Les Actes de cette journée, ainsi que la captation vidéo, sont à retrouver [ici](#).

La publicité n'est pas seulement "commerciale"

Retour sur l'affichage publicitaire dans les espaces naturels

Par Jean-Philippe Strebler, juriste, urbaniste qualifié (opqu), maître de conférence associé à l'université de Strasbourg

Du point de vue de la protection et de la mise en valeur des paysages, le code de l'environnement (art. L. 581-3) définit la publicité comme "toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention", dès lors qu'il ne s'agit pas d'une enseigne (qui est apposée sur le lieu d'exercice d'une activité, et qui est en relation avec cette activité) ou d'une préenseigne (qui signale la proximité d'une activité).

Par conséquent, et contrairement à certaines idées répandues, la publicité n'est pas exclusivement "commerciale" : dès lors que l'on communique "visuellement" (toute inscription, forme ou image), à l'extérieur des constructions (art. L. 581-2) en étant visible d'une voie (publique ou privée) ouverte à la circulation publique (quel que soit le mode de déplacement, y compris à pied !) (art. R. 581-1), on fait de la publicité.

Et d'ailleurs, illustration parfaite de cette définition particulièrement extensive de la publicité, la loi a prévu un régime spécial pour la publicité "effectuée en exécution d'une disposition législative ou réglementaire ou d'une décision de justice" celle qui est "destinée à informer le public sur des dangers qu'il encourt ou des obligations qui pèsent sur lui dans les lieux considérés" (art. L. 581-17). On est donc très loin de faire la promotion d'un produit !

Le panneau réglementaire de permis de construire (qui n'est ni une enseigne, ni une préenseigne) constitue donc bien une publicité, puisqu'il est apposé pour "informer le public", mais il relève du régime dérogatoire de l'article L. 581-17 puisqu'elle est effectuée en exécution des dispositions du code de l'urbanisme ! Il peut donc être installé partout -que ce soit hors agglomération, aux abords des monuments historiques ou en parc naturel régional...- à condition que sa surface unitaire soit inférieure à 1,50 m².

De même, les panneaux installés par le maire d'Étretat concernant les dangers des promenades en haut ou en bas des falaises sont également des publicités, installées (hors agglomération) pour "informer le public" des "dangers qu'il encourt"...

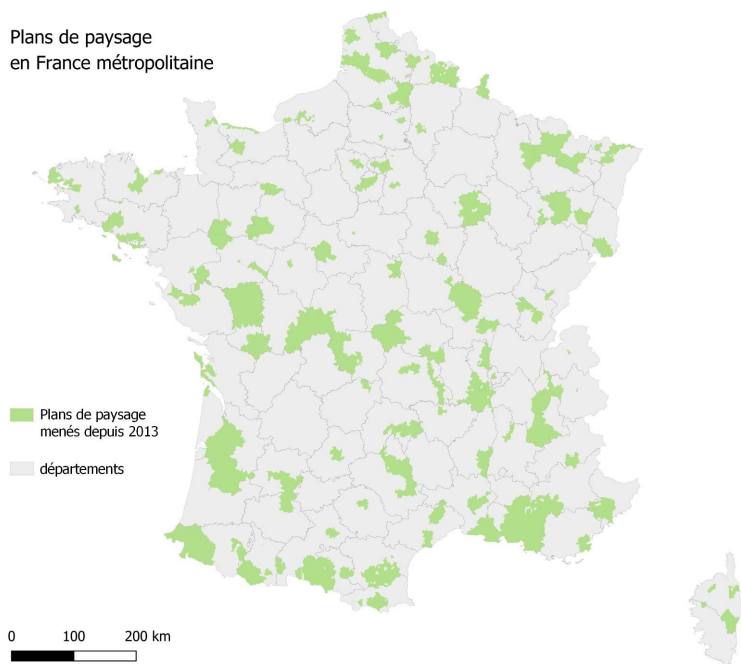
Par conséquent -quelles que soient les intentions louables qu'ils traduisent- les panneaux et affiches qu'il paraîtrait nécessaire d'installer dans certains espaces naturels (en parc naturel ou ailleurs...) pour signaler qu'il s'agirait d'une "zone naturelle protégée" où la cueillette des plantes est interdite, où il est interdit de sortir des sentiers (battus) ou, où le silence est d'or, seront tout autant des panneaux "publicitaires" (qui ne sauraient se prévaloir du caractère "non commercial" des messages ou de l'absence de circulation "automobile" pour prétendre ne pas être soumis au code de l'environnement...) mais pourront tout à fait être installés -dans la limite de la surface unitaire de 1,50 m² (art. R. 581-5)- partout où il sera nécessaire d'informer le public des obligations qui pèsent sur lui dans les espaces concernés...

Les Plans de paysage en France, de la politique nationale à la mise en oeuvre locale

Travail de recherche : Thèse de doctorat

Par Pierre-Louis Bodet, doctorant de l'institut Agro Rennes-Angers au sein l'unité mixte de recherche Espaces et Sociétés (ESO)

Plans de paysage
en France métropolitaine



Les plans de paysage, une démarche pour un aménagement qualitatif des territoires

Le plan de paysage est un outil développé au début des années 1990 pour proposer une cohérence paysagère aux échelles communale et intercommunale. La circulaire de 1995 officialise cette « *démarche de projet qui a pour ambition de maîtriser l'évolution des paysages sans cantonner la réflexion dans le seul cadre juridique et administratif ni sur les seuls espaces remarquables* ». Depuis 2013 le Ministère de la transition écologique lance, chaque année, un appel à projet dont les lauréats perçoivent une subvention pour l'élaboration de ce document.

Le couteau suisse de la planification

Le principe de la démarche plan de paysage est de faire appel à un bureau d'étude en paysage pour établir un diagnostic, proposer des orientations, établir un programme d'action et enfin, animer et suivre sur le long terme le plan de paysage. Les plans de paysage, s'ils ont vocation à être élaborés à l'échelle intercommunale pour correspondre aux unités paysagères, concernent tous les types de territoires : quartier de ville, petite commune rurale ou métropole. Ces plans sont une opportunité pour réfléchir aux enjeux propres à chaque territoire en partant du ressenti des populations. Ainsi ils peuvent permettre d'aborder les questions de l'intégration des énergies renouvelables, de l'alimentation et de l'agriculture, du tourisme ou des enjeux de la biodiversité.

Un outil au service du projet de territoire

Les plans de paysage, s'ils aboutissent à des documents pertinents proposant des actions concrètes pour l'aménagement du territoire, ont cependant du mal à exister dans la durée. Leur caractère facultatif et non contraignant juridiquement pousse à les associer à d'autres documents. Bien souvent, faute de ressources humaines dédiées au suivi des actions, ils perdent en efficacité. Il importe donc de lier cette démarche à celle des documents stratégiques des territoires afin d'en proposer des traductions réglementaires. Ainsi un plan de paysage réalisé en amont d'un plan local d'urbanisme intercommunal, d'un schéma de cohérence territoriale ou d'une charte de PNR peut offrir la possibilité de construire un projet de territoire centré sur la qualité des paysages.

Les Parcs naturels régionaux, des territoires impliqués dans la démarche

Entre 2013 et 2022, sur les 167 plans de paysage lauréats de l'appel à projet du Ministère de la transition écologique, 29 sont portés par des PNR. Les parcs, par leur forte implication dans les enjeux paysagers, mobilisent cet outil sur l'ensemble de leur territoire ou sur une partie plus restreinte. Ainsi, le PNR du Golfe du Morbihan a réalisé un premier plan de paysage pour la valorisation de la campagne bocagère de l'arrière-pays et un second portant sur la gestion du trait de côte. Le PNR des Landes de Gascogne, quant à lui, s'est lancé en 2022 dans un plan de paysage sur l'ensemble de son territoire pour accompagner la transition énergétique, avec un soutien de l'ADEME.

Un travail de recherche pour évaluer l'efficacité des plans de paysage

Doctorant en géographie, mon travail de recherche intitulé « les plans de paysage en France, de la politique nationale à la mise en œuvre locale » a pour objectif de mesurer l'impact des plans de paysage sur les territoires depuis 10 ans. À travers une enquête quantitative à l'échelle nationale, je tente de catégoriser les profils des territoires qui se sont impliqués dans la démarche. Dans un second temps, je cherche à comprendre comment les plans de paysage peuvent aider à construire les projets de territoire et à orienter les politiques d'aménagement.

Les plans de paysage proposent une démarche originale de planification pour aborder les enjeux d'un territoire en partant de la perception des acteurs du territoire. Ils nécessitent, cependant, d'appliquer cette démarche à un territoire cohérent afin de traduire les orientations paysagères dans des documents à portée réglementaire ainsi qu'une animation sur le long terme permettant un suivi des actions voire une adaptation à de nouveaux enjeux.

Lancement du Grand Prix National du Paysage 2024

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ouvre l'appel à candidatures de la 9e édition du Grand Prix National du Paysage.

A l'occasion des trente ans de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite loi Paysage, le ministre avait souhaité que 2023 soit une année dédiée aux enjeux paysagers de la transition écologique. Alors que différents événements ont mis en lumière tout au long de l'année l'intérêt et la pertinence de l'approche paysagère, il est temps désormais de se tourner vers 2024 et d'illustrer cette ambition par des projets exemplaires.

Le Grand Prix national du Paysage vise ainsi à valoriser des démarches paysagères singulières et exemplaires à petite, moyenne ou grande échelle. Il est décerné par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sur proposition d'un jury composé de professionnels reconnus, de représentants des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles.

Ce Grand Prix récompense ainsi une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative dans laquelle le rôle du paysagiste concepteur est central et prépondérant. Elle doit avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière, achevées au moment de la candidature.

A travers ce Grand Prix, le ministère a pour objectif de promouvoir la pertinence de l'approche et de la pensée paysagères pour accompagner les territoires dans la conduite de leurs transitions.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2024 à minuit.

Pour candidater, rendez-vous sur le site :

<https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/appel-candidatures-pour-le-grand-prix-national-du-paysage-2024-1036>

Les lauréats des éditions précédentes :

- 2022 : Valorisation et protection du Cap Fréhel
- 2018 : La grande promenade fluviale sur les quais de la rive gauche à Rouen
- 2016 : Les lisières urbaines à Saint-Paul, La Réunion
- 2012 : Le Parc du Grand Pré dans les Côtes d'Armor
- 2009 : Le Port aux cerises dans l'Essonne
- 2007 : Le parc de Cornouailles dans le Val-de-Marne
- 2006 : Le parc de la Deûle à Lille
- 2005 : Le parc Saint-Pierre à Amiens

Contact : Guillaume Poirier - DGALN/DHUP/QV2 Courriel. guillaume.poirier@developpement-durable.gouv.fr

Lisa Baboin - Chargée de mission Énergie/Biodiversité à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Tout juste arrivée à la Fédération des Parcs naturels régionaux il y a moins d'un mois, je découvre nos nouveaux locaux parisiens en même temps que mes collègues, un nouveau départ autant pour eux que pour moi. Je me lance dans mon premier job, après de longues études de sciences-politiques, de biologie et d'écologie.

Citadine ayant grandi dans des grandes métropoles, puis parisienne d'adoption, je n'étais pas prédestinée à m'intéresser à la nature et au fonctionnement des écosystèmes dans lesquels nous vivons. Je me sentais bien loin de la nature, je la pensais davantage associée à la "campagne" et absente de mon environnement quotidien. J'en faisais l'expérience en vacances chez mes grand-parents, en jardinant et en randonnée le long des massifs de la Chartreuse et des sentiers du pays Voironnais. Mon grand-père, après avoir passé la matinée à s'occuper du potager et des moutons, troquait sa veste polaire et ses baskets pour une belle chemise afin de "descendre en ville". La nature sauvage s'opposait à la civilisation humaine.

Quelques années plus tard, je découvris le domaine de l'Écologie Urbaine. Il y avait donc non seulement de la biodiversité et des habitats à protéger au sein des villes, mais aussi des aménagements possibles pour favoriser l'installation et la survie d'espèces primordiales pour le bon fonctionnement de notre environnement. Dans les jardins des insectes pollinisateurs, sur les arbres des oiseaux, dans les interstices des pavés des herbes spontanées. Autant de vie sous les couches artificialisées qui permettent à l'air d'être oxygéné, aux arbres de donner des fruits, à la pluie de s'écouler dans les sols. Pas de rapaces majestueux, de forêts vierges ou autre image charismatique habituellement accolée au mot "Nature", mais une biodiversité injustement affublée du qualificatif d' "ordinaire", mais pourtant précieuse et menacée par l'urbanisation croissante. Cette réalisation m'a permis d'emprunter le chemin de l'écologie par une autre voie que celle plus évidente de l'expérience des grands espaces naturels.

Arrivée à Marseille pour mon Master BEE, je me suis intéressée au sujet grandissant des énergies renouvelables, et notamment des parcs photovoltaïques qui se multiplient à vitesse grand V dans la région. Cette nouvelle forme de perturbation des milieux naturels me semble être un sujet majeur d'aujourd'hui, et une préoccupation pour la conservation de la biodiversité. A travers un stage de recherche, j'ai pu étudier les impacts dûs à l'installation et à l'exploitation de ces centrales sur la biodiversité et la santé des sols en ciblant différents paramètres: végétation, faune du sol, micro-organismes du sol.

De retour à Paris, j'ai décidé de continuer à étudier les relations entre énergies renouvelables et biodiversité, en travaillant sur un dispositif expérimental de toiture végétalisée à laquelle sont associés des panneaux photovoltaïques. Un espoir est né de cette expérience: celui de pouvoir associer le vivant et la technologie, de pouvoir développer des techniques de production d'énergie sans détruire la biodiversité. Mieux encore, l'ingénierie écologique pourrait permettre la valorisation réciproque de la technologie et de la nature: l'ombrage fourni par les panneaux solaires permettrait de réduire le stress thermique et hydrique subi par les plantes en toiture, tandis que l'évapotranspiration des plantes pourrait augmenter l'efficacité de la production électrique des panneaux grâce à l'abaissement de leur température.

Motivée par tout le travail à fournir pour la protection de la biodiversité autour des chantiers d'installation, d'exploitation et de transport d'énergies renouvelables, j'aborde ma prise de poste au sein de la Fédération des parcs naturels régionaux avec beaucoup d'enthousiasme et la volonté de mieux intégrer les questions de conservation de la biodiversité dans ces projets.

Les Parcs naturels régionaux présentent à la fois des patrimoines naturels spécifiques à protéger et des ressources locales à valoriser, ce qui leur confère un rôle important à jouer dans la question du développement des énergies renouvelables sur leur territoire.

Il me tarde de me rendre sur le terrain, rencontrer les acteurs des parcs et des entreprises partenaires afin de travailler en équipe!

Contact. Lisa Baboin Courriel. lbaboin@parcs-naturels-regionaux.fr

Bastien Galant - Chargé de mission Enseignement supérieur et Territoire à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



En cette fin d'année 2023, je retrouve la Fédération des Parcs naturels régionaux sur la thématique de l'enseignement supérieur, avec en particulier le déploiement des ateliers hors les murs.

“Retrouver” la Fédération et les Parcs naturels régionaux : C'est en effet la suite de mon aventure au sein du réseau que je vous partage fièrement. Issu d'un parcours d'ingénieur du vivant à AgroParisTech, j'ai bénéficié d'une formation croisant enjeux environnementaux et sciences humaines et sociales, incluant notamment deux stages formateurs avec la Fédération des Parcs.

Ma première rencontre avec les Parcs a été motivée par les nouveautés de la marque “Valeurs Parc”, en appui de France Drugmant, sur le volet agricole du référentiel cadre. Son actualisation en 2021 a valu un travail pour faciliter la prise en main de l'outil, notamment via la reconfiguration du référentiel et la constitution d'une base de ressources à destination des chargés de mission des Parcs.

Début 2022, les sollicitations récurrentes de la Fédération sur les sujets de la gouvernance par les syndicats mixtes de Parcs ont donné lieu à une étude nationale, objet de mon stage de fin de parcours co-dirigé par Sylvie Gauchet et Anaïs Tessore. D'abord avec les données statutaires, nous avons établi une cartographie des modalités de représentation des parties prenantes et de financement des 58 syndicats mixtes de Parcs. Puis à l'aide des témoignages de référents des Parcs, nous avons reconstitué une vue globale sur les éléments tendanciels, les motivations, les avantages et limites à l'adoption de certains modes de gouvernance.

Fort de ces deux expériences, je m'inscris désormais dans les thématiques pluridisciplinaires des ateliers hors les murs.

“Déployer” les ateliers hors les murs : Après une cinquantaine d'ateliers, proposant des rencontres inspirantes et aux bénéfices mutuels, la nouvelle année invite les ateliers à passer à la vitesse supérieure. En accompagnement de Nicolas Sanaa et de Fabien Hugault, nous affirmerons le dispositif par le renforcement des réseaux de partenaires (communes des Parcs naturels régionaux, Petites villes de demain et grandes écoles), le déploiement d'ateliers avec un regard nouveau sur la biodiversité ou encore le renouvellement de la stratégie de communication.

C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'entrain que je m'engage sur cette nouvelle mission, mais aussi dans le monde professionnel, en espérant vous rencontrer très bientôt !

Contact. Bastien Galant Courriel. bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr

Liens utiles

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

Accéder aux autres numéros du « Lien Paysage » :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

Accéder à la plaquette de la plateforme Habiter Parc :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/plaquette-de-presentation-habiter-parc>

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Coordination :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire, FPNRF

Comité de rédaction :

Estelle Carlier, ingénieure paysagiste

Fabien Hugault, enseignement supérieur et charte, FPNRF

Ophélie Peirin, marketing territorial, FPNRF

Lucile Dumoulin, Plan Avenir Montagne, FPNRF

Bastien Galant, ateliers hors murs, FPNRF

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels, 75010 PARIS

Tel. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

